



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 504-2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 504-2025 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté de Joliette et établissant les quotes-parts 2025 a été adopté le 4 février 2025.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 10 février 2025.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière